



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018

Le six avril deux mille dix-huit, 20 heures 00, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Jacqueline MAIGRET, Maire.

Étaient présents : Jacqueline Maigret, Jean Loriné, Daniel Thépenier, Nadine Ninot, Catherine Genet, Daniel Hermand, Daniel Leroy, Norbert Vincent, Elisabeth Oyer-Laurent, Annie Pincemin, Christine Reveau, Dominique Lemoal-Lassalle, Jacques Estrella, Vincent Lautie, Angélique Vanyper, Marc Labrousse, Annie De Groote, Emmanuelle Marck.

Absent(s) avec pouvoir : Jeanine Pessina à Daniel Thépenier, Stéphane Billault à Jacqueline Maigret, Angélique Leroyer à Daniel Hermand, Denis Chrétien à Annie De Groote.

Absent(s) : Alain Coville.

Soit, sur 23 membres en exercice, 18 présents, 5 absents dont 4 avec pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Madame Annie PINCEMIN est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier dernier est approuvé à l'unanimité des présents.

FINANCES

N°2018-CMa-04-01 : BUDGET COMMUNAL : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise la reprise par anticipation du résultat 2017 au budget primitif 2018.

Article 2 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- En dépenses :
878 211.29 € à la section d'investissement (article 001)
- En recettes :
2 431 620.36 € à la section de fonctionnement (article 002)
878 211.29 € à la section d'investissement (article 1068)

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-02 : ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS 2018

Mme Pincemin et M. Hermand ne prennent pas part au vote, étant par ailleurs membres du bureau d'associations concernées par ce vote de subvention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte le tableau des subventions 2018 comme suit, afin de soutenir l'activité culturelle et sportive sur la commune :

	Fonctionnement	Sur projet	Total
	€	€	€
ASSOCIATIONS SPORTS, JEUNES & LOISIRS			
Association Cycliste de Marines	604		604
Association Cycliste de Marines (Val d'Oise Trophy)		3800	3800
Association Cycliste de Marines (Course de la St Rémy)		1200	1200
Association de soutien scolaire et de langues	1020		1020
Association de Tennis de table Marinois	480		480
Association marinoise de Hand Ball	1080		1080
Association Sportive Vexin Judo	1704	400	2104
Association Sportive Vexin Karaté	568		568
AS VEXIN (foot)	2224		2224
Club d'Échecs Le Perchay	748	500	1248
Le Dojo de l'Aubette	96		96
Mov'enjoy	540		540
AUTRES ASSOCIATIONS			
Association Saint Louis		500	500
Mille et une danses		1200	1200
Cercle des Aînés	2000		2000
Oksebo	300		300
VICAM (association de motards)	200		200
Amicale des Sapeurs-Pompiers	6000		6000
F.N.A.C.A. Comité cantonal Marines Chars	250		250
Histoire et patrimoine du Vexin		300	300
Les Dragons du Ciel		5000	5000
AUTRES			
Ecole Paul Cézanne (OCCE + USEP)			15180
Comité des Fêtes (Animations)		17300	17300
Coopérative École Maternelle "Les Murgers"			7260
Semaine culturelle - Théâtre de l'Usine			6000
Association Les Lutins du Vexin			20000
TOTAL			96454

Article 2 : Le conseil municipal dit que ces sommes sont prévues au budget principal.

Article 3 : Le conseil municipal précise que certaines subventions sur projet pourront être octroyées en cours d'année pour certaines associations après étude approfondie des dossiers.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.
FINANCES

N°2018-CMa-04-03 : BUDGET COMMUNAL : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal fixe les taux de fiscalité locale pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation 19.56 %
- Taxe foncière bâti 16.65 %
- Taxe foncière non bâti 49.51 %

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-04 : BUDGET COMMUNAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre, le budget primitif 2018 de la commune, équilibré en dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2017/BP 2018	
		2017	2018	2017	2018	Ecart	% évol
Charges à caractère général	011	1 726 143.00	1 680 380.00			-45 763.00	-2.65%
Charges de personnel	012	1 800 100.00	1 870 000.00			69 900.00	3.88%
Atténuations de produits	014	93 500.00	93 000.00			-500.00	
Dépenses imprévues Fonctionnement	022	20 000.00	10 000.00			-10 000.00	
Virement section investissement	023	2 594 245.55	2 277 032.36			-317 213.19	-12.23%
Autres charges gestion courante	65	411 893.14	410 678.00			-1 215.14	-0.30%
Charges financières	66	32 350.00	40 570.00			8 220.00	25.41%
Charges exceptionnelles	67	12 000.00	12 000.00			0.00	0.00%
Excédent antérieur reporté fonction	002			2 726 249.69	2 431 620.36	-294 629.33	-10.81%
Atténuation de charges	013			25 000.00	20 000.00	-5 000.00	-20.00%
Opération d'ordre de transfert entre sections	042			90 000.00	50 000.00	-40 000.00	-44.44%
Produits des services	70			201 800.00	177 600.00	-24 200.00	-11.99%

Impôts et taxes	73			2 391 634.00	2 696 062.00	304 428.00	12.73%
Dotations et participations	74			1 101 528.00	869 378.00	-232 150.00	-21.08%
Autres produits de gestion courante	75			152 000.00	148 000.00	-4 000.00	-2.63%
Produits financiers	76			20.00	0.00	-20.00	-100.00%
Produits exceptionnels	77			2 000.00	1 000.00	-1 000.00	0.00%
TOTAL FONCTIONNEMENT		6 690 231.69	6 393 660.36	6 690 231.69	6 393 660.36		

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2017/ BP 2018	
		2017	2018	2017	2018	Ecart	% évol
Solde d'exécution d'inv reporté	001	40 593.52	878 211.29			837 617.77	2063%
Dépenses imprévues d'investissement	020	0.00				0.00	0
Opération d'ordre de transfert entre sections	040	90 000.00	50 000.00			-40 000.00	-44%
Emprunts et dettes assimilées	16	176 900.00	203 210.00			26 310.00	15%
Subventions d'investissement	13						
Immobilisations incorporelles	20	81 000.00	19 310.80			-61 689.20	-76%
Subventions d'investissement versées	204	164 500.00	70 000.00			-94 500.00	-57%
Immobilisations corporelles	21	1 464 700.00	388 178.00			-1 076 522.00	-73%
Immobilisations en cours	23	1 371 700.00	2 215 899.17			844 199.17	
Travaux effectués pour cpte de tiers	4541					0.00	
Virement de la section de fonctionnement	021			2 594 245.55	2 277 032.36	-317 213.19	-12%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068			40 593.52	878 211.29	837 617.77	2063%
Dotations, fonds divers	10			96 804.45	77 020.48	-19 783.97	-20%
Subventions d'investissement	13			157 750.00	157 545.13	-204.87	0%
Emprunts en Euros	16			500 000.00	350 000.00	-150 000.00	-30%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	40			0.00		0.00	0%
Produits des cessions d'immobilisations	024				85 000.00		
TOTAL INVESTISSEMENT		3 389 393.52	3 824 809.26	3 389 393.52	3 824 809.26		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-05 : BUDGET COMMUNAL : INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC : DETERMINATION DU TAUX DE L'INDEMNITE 2017 DU COMPTABLE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à mandater l'indemnité du comptable public pour l'année 2017 comme suit :

Au taux de 50 %, l'indemnité s'élève à 418.91 €

1/ CSG pour 30.87 €

2/ RDS pour 2.06 €

3/ 1% solidarité pour 4.19 €

Soit un montant net de 381.79 €

Article 2 : Le conseil municipal dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la trésorière.

N°2018-CMa-04-06 : BUDGET ASSAINISSEMENT : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise la reprise anticipée du résultat 2017 au budget primitif 2018.

Article 2 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- En recettes
408 332.87 € à la section de fonctionnement (article 002)
71 820.33 € à la section d'investissement (article 001)

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-07 : BUDGET ASSAINISSEMENT : FIXATION DE LA TAXE COMMUNALE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal fixe la taxe communale d'assainissement 2018 comme suit :

Part fixe : 20€ HT

De 0 à 30 m³ : 0.58 € le m³

De 30 m³ à 80 m³ : 0.78 € le m³

Plus de 80 m³ : 0.98 € le m³

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-08 : BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre le budget assainissement 2018, équilibré en dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2017/BP 2018	
		2017	2018	2017	2018	Ecart	% évolution
Charges à caractère général	011	211 949.54	250 560.00			38 610.46	18.22%
Charges de personnel	012	33 000.00	900.00			-32 100.00	-97.27%
Dépenses imprévues Fonctionnement	022	20 000.00	20 545.26			545.26	
Virement section investissement	023	187 764.25	310 478.76			122 714.51	65.36%
Charges financières	66	1 150.00	993.06			-156.94	-13.65%
Charges exceptionnelles	67	404 163.10	3 000.00			-401 163.10	
Dotation aux amortissements	68	132 799.88	137 105.79			4 305.91	3.24%
Excédent antérieur reporté fonction	002			338 994.10	408 332.87	69 338.77	20.45%
Opération d'ordre de transfert entre sections	042			100 000.00	100 000.00	0.00	0.00%
Produits des services	70			540 232.67	200 000.00	-340 232.67	-62.98%
Subventions d'exploitation	74			10 000.00	10 000.00		
Autres produits de gestion courante	75			1 600.00	5 250.00	3 650.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		990 826.77	723 582.87	990 826.77	723 582.87		

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2017/ BP 2018	
		2017	2018	2017	2018	Ecart	% évolution
Solde d'exécution d'inv reporté	001					0.00	
Dépenses imprévues d'investissement	020					0.00	
Emprunts et dettes assimilées	16	45 305.00	45 404.88			99.88	0%
Immobilisations incorporelles	20		100 000.00			100 000.00	
Immobilisations corporelles	21	171 800.00	214 000.00			42 200.00	25%

Immobilisations en cours	23	130 000.00	140 000.00			10 000.00	
Subventions d'investissement versées	13	100 000.00	100 000.00			0.00	
Solde d'exécution d'inv reporté	001			126 540.87	71 820.33		
Virement de la section de fonctionnement	021			187 764.25	310 478.76	122 714.51	65%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068					0.00	
Subventions d'investissement	13			0.00	80 000.00	80 000.00	
Amortissement des immobilisations	28			132 799.88	137 105.79	4 305.91	
TOTAL INVESTISSEMENT		447 105.00	599 404.88	447 105.00	599 404.88		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-09 : BUDGET LOGEMENTS : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise la reprise par anticipation du résultat 2017 au budget primitif 2018.

Article 2 : Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- En recettes :
- 26 341.08 € à la section de fonctionnement (article 002)
- 24 263.32 € à la section d'investissement (article 001)

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-10 : BUDGET LOGEMENTS : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre le budget primitif 2018 Logements « La Coopé 2018 », équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2017/BP 2018	
		2017	2018	2017	2018	Ecart	% évolution
Charges à caractère général	011	22 325.80	39 279.40			16 953.60	75.94%
Charges de personnel	012	7 000.00	7 000.00			0.00	
Virement section investissement	023	10 000.00	39 391.68			29 391.68	293.92%
Autres charges de gestion courante	65	18 000.00	0.00				
Charges financières	66	10 410.00	10 170.00			-240.00	-2.31%
Charges exceptionnelles	67	8 692.36	500.00			-8 192.36	
Excédent antérieur reporté fonction	002			6 428.16	26 341.08	19 912.92	
Autres produits de gestion courante	75			70 000.00	70 000.00	0.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		76 428.16	96 341.08	76 428.16	96 341.08		

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2017/ BP 2018	
		2017	2018	2017	2018	Ecart	% évolution
Solde d'exécution d'inv reporté	001	0.00				0.00	
Dépenses imprévues d'investissement	020					0.00	
Emprunts et dettes assimilées	16	43 420.00	43 655.00			235.00	1%
Immobilisations incorporelles	20	0.00				0.00	
Immobilisations corporelles	21	11 658.37	1 000.00			-10 658.37	
Immobilisations en cours	23	22 600.00	19 000.00			-3 600.00	
Solde d'exécution d'inv reporté	001			24 258.37	24 263.32		
Virement de la section de fonctionnement	021			10 000.00	39 391.68	29 391.68	294%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068			43 420.00	0.00	-43 420.00	
Subventions d'investissement	13			0.00		0.00	
TOTAL INVESTISSEMENT		77 678.37	63 655.00	77 678.37	63 655.00		

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

INTERCOMMUNALITE

N°2018-CMa-04-11 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 21 mars dernier ci-annexé.

Article 2 : L'attribution de compensation définitive 2018 sera calculée en fonction de la date de transfert effective des compétences transférées au vu de l'actualisation du rapport de la C.L.E.C.T. lors d'une nouvelle réunion.

Article 3 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

ASSANISSEMENT

N°2018-CMa-04-12 : ANNULATION DU TITRE TAXE DE RACCORDEMENT EMIS A TORT A L'ATTENTION DE LA SOCIETE SG IMMOBILIER

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal demande l'annulation du titre exécutoire n° 45 bordereau 10 (budget assainissement 2017) émis le 12 décembre 2017 à l'attention de la société SG Immobilier en raison de son caractère infondé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

FINANCES

N°2018-CMa-04-13 : REMBOURSEMENT DU MONTANT VERSE PAR MME JULIE DALLEAU ET M. JONATHAN ALEXANDRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE GEORGES POMPIDOU DU 29 SEPTEMBRE AU 1E OCTOBRE 2018 (SUITE A ANNULATION)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide de rembourser les 700€ encaissés pour la location de la salle Georges Pompidou du 29 septembre au 1^{er} octobre 2018 par Mme Julie DALLEAU et M. Jonathan ALEXANDRE.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Mme la Trésorière.

TARIFICATION

N°2018-CMa-04-14 : REFACTURATION DES COUTS DE PERSONNEL LORS DE LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LA SCENE MOBILE COMMUNALE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide de permettre la mise à la disposition ponctuelle de la scène mobile, sur autorisation du maire, moyennant un coût de 250 €. Ce montant forfaitaire couvre la mise à disposition du personnel pour assurer l'assistance montage et démontage, le transport du matériel, l'assistance chargement et déchargement.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à la Trésorerie.

PERISCOLAIRE

N°2018-CMa-04-15 : SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION DE 1 EURO PAR HEURE DE PERISCOLAIRE DISPENSEE PAR LES LUTINS DU VEXIN POUR LES CRENEAUX ALLANT JUSQU'A 18H00 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal met fin à la participation de 1€ par heure de périscolaire dispensée par les Lutins du Vexin pour les créneaux allant jusqu'à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

N°2018-CMa-04-17 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte les modifications apportées au règlement intérieur pour les accueils périscolaires.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

RESSOURCES HUMAINES

N°2018-CMa-04-16 : CREATION DE POSTES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide de la création de six postes à temps complet répondant aux besoins des services et détaillé comme suit :

- Avancements de grade :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste de brigadier-chef principal

- Recrutement pour le service enfance-jeunesse
 - 1 poste d'adjoint d'animation

Article 2 : Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ces créations de postes.

Article 3 : Le conseil municipal dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

GESTION DOMAINE PUBLIC

N°2018-CMa-04-18 : COUPURE NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte l'extinction nocturne de l'éclairage public chaque nuit entre 1h et 5h du matin, à l'exception de périodes de fêtes à l'occasion desquelles l'éclairage public pourra être maintenu.

Article 2 : Le conseil municipal donne délégation au maire pour prendre l'arrêté de police détaillant ces horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

URBANISME

N°2018-CMa-04-19 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à déposer toute demande d'autorisation de droit des sols pour la réalisation des travaux envisagés par la commune et listés comme suit :

Travaux projetés	Lieu	Autorisation de droit des sols correspondante
Réaménagement de la place de la mairie	Place du Maréchal Leclerc	Permis d'aménager
Démolition du parking de l'Oratoire	Rue de l'Oratoire	Permis de démolition
Construction d'un padel	Boulevard Gambetta	Déclaration préalable
Réfection de la couverture du presbytère	Rue de l'Oratoire	Déclaration préalable

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

GESTION DOMAINE PRIVE

N°2018-CMa-04-20 : ACCEPTATION D'UNE OFFRE REÇUE POUR LA CESSION DU BIEN SIS 30 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal accepte l'offre émise à hauteur de 85 000 € net vendeur par M. Daniel SUKANA demeurant 20 rue aux vaches à Chavençon (60240) pour la cession du bien sis 30 rue du Général De Gaulle à Marines (domaine privé communal, non occupé) se présentant comme suit :

- AD 482 (38 ca) : bâtiment à usage d'habitation, de type maison de ville comportant :
 - En rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine
 - Au 1^e étage, une grande pièce
- AD 484 (35 ca) : cour commune en indivision
- AD 485 (8 ca) : cour grevée d'une servitude de passage

Article 2 : Le conseil municipal définit les caractéristiques essentielles de la vente comme suit :

- notaire vendeur : Me SOHIER (SCP CORBASSON - 8 Place de la Fontaine - CS 30208 - 95024 CERGY PONTOISE CEDEX)
- condition suspensive d'obtention d'un ou plusieurs prêts par l'acquéreur totalisant un montant maximum de 85 000€ (auquel peuvent être ajoutés les frais d'acte) durée maximum de 25 ans, taux maximum de 2.1% hors frais de dossier, assurance et hypothèque
- date de signature de l'acte authentique au maximum 3 mois à compter de la signature de la promesse de vente

Article 3 : Le conseil municipal autorise le maire à produire et signer tous actes afférents à cette vente.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, à Madame la Trésorière et à Maître Sohier.

Compte-rendu des décisions du maire

Intitulé	Contenu
2018DM01 Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la lecture publique auprès du Conseil départemental	<p>Demande de subvention au Conseil départemental qui soutient annuellement les projets de lecture publique des collectivités territoriales et des associations dans le Val d'Oise.</p> <p>Le Conseil Départemental subventionnera les animations de la bibliothèque dans la limite de 12 670 €, répartis comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Aide courante (acquisition de documents et petits matériels) : 4350 € 2) Création ou agrandissement ou mise en place d'une nouvelle offre : 5600 € 3) Animations et actions culturelles : 1170 € 4) Salon de la BD : 1550 €
2018DM02 Renouvellement de l'adhésion à l'association "Les Amis du Vexin Français" pour 2018	Renouvellement de l'adhésion auprès de l'association "Les Amis du Vexin Français" pour 2018 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 50 €
2018DM03 Renouvellement de l'adhésion à l'association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris »	Renouvellement de l'adhésion auprès de l'association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris » pour 2018 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 225 €
2018DM04 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Maires du Val d'Oise	Renouvellement de l'adhésion auprès de l'association l'Union des Maires du Val d'Oise pour 2018 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 792.66 €

<p>2018DM05</p> <p>Signature du contrat de coréalisation de concert dans le cadre du Festival du Vexin</p>	<p>Signature du contrat de coréalisation du spectacle composé d'extraits des <i>Noces de Figaro</i> et de <i>Così fan tutte</i> avec l'association les Compagnons d'Orphée moyennant le versement de la somme de 1500 € : concert de musique classique le 10 novembre 2018 à l'église Saint Rémy et programmation du Festival du Vexin.</p>
<p>2018DM06</p> <p>Dépôt d'un dossier de demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2018</p>	<p>Dépôt d'un dossier de demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2018 à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour la rénovation de la salle Georges Pompidou.</p>
<p>2018DM07</p> <p>Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la région Ile-de-France pour la construction d'un padel</p>	<p>Dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif n°1019 « équipements sportifs de proximité » proposé par la région Ile-de-France permettant de financer des projets de création ou réhabilitation d'équipements sportifs – Projet de construction d'un padel</p>
<p>2018DM08</p> <p>Défense des intérêts communaux dans le litige n° 1801548-10 porté devant le tribunal d'instance de Cergy-Pontoise</p>	<p>Suite à requête n° 1801548-10 « Société SG Immobilier c/ Commune de Marines » notifiée par le tribunal d'instance de Cergy-Pontoise le 17 mars 2018, défense des intérêts communaux dans le cadre de la requête n° 1801548-10 « Société SG Immobilier c/ Commune de Marines » notifiée par le tribunal d'instance de Cergy-Pontoise le 14 mars 2018.</p>

Points divers

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 35.

A Marines, le **11 AVR. 2018**



MAIRIE DE MARINES
Jacqueline MAIGRET
(Val d'Oise)